

d'amendement, le principe de péréquation et une charte des droits.

Nous vivons sans aucun doute une période difficile, passionnée et stimulante. La rédaction d'une constitution n'est pas une tâche facile. Mais tout ce qui est important exige un effort, et je crois que toutes les expériences les plus enrichissantes de notre vie sont des expériences difficiles, passionnées et stimulantes. Sir John A. Macdonald et les Pères de la Confédération n'ont pas eu la tâche facile. Il est facile de ne rien faire. Il était facile, en 1931, de ne rien faire et de laisser notre constitution en Grande-Bretagne parce que nous ne pouvions pas nous mettre d'accord sur une formule d'amendement. Mais d'entreprendre de rapatrier la constitution, voilà un véritable défi. Il y a des années que notre parti préconise l'enchâssement du principe de péréquation, de la charte des droits et d'une formule d'amendement et qu'il travaille à cette fin.

Le projet qui a initialement été présenté à la Chambre renfermait les principes fondamentaux que nous défendions depuis des années. Tout en voulant l'appuyer d'emblée, nous y avons toutefois constaté des lacunes flagrantes. Il fallait le modifier afin de répondre aux besoins du Canada dans les années 80 et au cours des décennies à venir. Là-dessus, le NPD, contrairement à l'autre parti d'opposition, a décidé de mettre de côté les divergences partisans. Il ne s'agit pas d'une mesure ordinaire et nous ne nous sentions pas obligés de nous y opposer automatiquement. Nous avons décidé d'être un parti d'opposition positif et constructif, comme l'étaient les libéraux et les conservateurs en 1864, lorsqu'ils ont décidé de s'attaquer ensemble à la rédaction d'une constitution canadienne. Ces hommes politiques, que séparaient des divergences de vues très marquées, ont décidé que la question était trop importante pour laisser l'esprit de parti leur dicter leurs décisions. C'est là, selon moi, une décision que la Chambre aurait dû prendre et une position que le parti conservateur aurait dû adopter dès le départ.

Nous avons cherché à améliorer la résolution en y apportant des amendements et des critiques sérieux et constructifs. On a beaucoup dit que nous demandions au Parlement britannique de faire le travail à notre place. Je demande aux conservateurs et à tous les députés: que faisons-nous donc depuis six mois? Plus de 100 députés de la Chambre des communes ont participé d'une façon ou de l'autre au débat qui a eu lieu au comité constitutionnel; 914 personnes y ont exposé leur avis sur le projet, de même que 294 organismes. Nous avons demandé que les débats soient télévisés, pour permettre aux Canadiens de tous les coins du pays de suivre les délibérations du comité et de communiquer à meilleur escient avec leurs députés. Nous avons demandé que la question soit pleinement discutée à la Chambre des communes, et nous continuons d'y tenir. Pour ma part, j'ai reçu plus de 200 objets de correspondance et des appels téléphoniques en nombre encore plus grand. J'ai assisté dans l'Ouest à plus d'une douzaine d'ateliers et de colloques constitutionnels. Personne ne saurait prétendre qu'il ne s'agit pas d'une résolution canadienne, faite par des Canadiens pour les Canadiens. Ce que je déplore, c'est qu'on ne s'y soit pas mieux pris. On aurait pu faire agir le principe de la participa-

La constitution

tion démocratique par la base. Chacun des 282 députés aurait dû avoir la possibilité d'intervenir de façon plus profonde et plus marquante. On ne saurait malheureusement rien y changer mais cela n'est pas à notre honneur.

Nous estimons que grâce à notre approche positive et constructive, il s'est accompli un véritable progrès. Nous estimons que, dans l'opposition, notre parti a fait beaucoup. Et à cet égard il faut féliciter entre autres le député de Yorkton-Melville et celui de Burnaby, qui ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'une constitution meilleure pour le Canada.

• (2050)

L'un des articles dont nous pouvons à juste titre réclamer la responsabilité est celui prévoyant l'égalité de fait et de forme devant la loi. Cette mesure s'applique particulièrement aux Canadiennes qui représentent 51 p. 100 de la population. D'après moi, c'est là un message très clair aux tribunaux canadiens, les incitant à reconnaître les droits des femmes.

Nous avons réussi à prévoir à l'intention des handicapés du Canada des droits à la non-discrimination. Désormais, 700,000 personnes seront assurées d'un meilleur avenir grâce aux critiques constructives apportées par les députés de mon parti. Nous avons réussi à faire insérer les droits à l'instruction pour les minorités linguistiques, à assurer aux provinces canadiennes le contrôle des ressources et à faire explicitement reconnaître le caractère multiculturel du Canada. Nous avons travaillé en collaboration étroite avec les bandes et les organisations autochtones du pays en vue de faire affirmer les droits des autochtones dans la constitution. Notre initiative a largement servi à garantir les droits historiques et collectifs des premiers habitants du Canada. Il aurait été fort gênant pour nous tous que cet article n'ait pas été inclus; il nous aurait donc été difficile de nous rendre sur une réserve indienne n'importe où au Canada.

J'ai été particulièrement touché par mon collègue qui a parlé au nom des Inuit du Canada. Il a raconté dans son discours que son arrière-grand-père avait servi de guide à de nombreux explorateurs européens à travers les diverses îles de l'Arctique et que ces explorateurs se précipitaient sur les plages pour y planter des drapeaux et réclamer la découverte des îles en question. Qu'est-ce que cela signifie pour un homme dont les ancêtres ont vécu sur ces îles depuis peut-être des milliers d'années? Que doivent en penser les Indiens de la Colombie-Britannique, ma province, qui ont vécu, depuis 12,000 ou peut-être 20,000 ans, dans des vallées baignées par des cours d'eau qu'ont découverts Simon Fraser ou Thompson? Voilà qui n'aide pas beaucoup à la reconnaissance du rôle qu'ont joué les premiers habitants du Canada dans notre histoire. Je suis fier de dire que grâce à nous, désormais, les droits des autochtones sont fermement enchâssés dans la constitution du Canada.

Nous voudrions que d'autres changements soient apportés à cette constitution. Nous souhaitons l'abolition du Sénat et la détermination de façon précise des droits tant des femmes que des Indiens dans la constitution. Nous souhaitons également que les droits à la négociation collective et les droits politiques y soient reconnus. Mais ce sont là des changements que nous tâcherons d'y faire apporter avant l'adoption de la résolution et au fil des débats constitutionnels des années à venir.